



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## accès des locaux, transports et services

Question écrite n° 36395

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur une récente communication de l'Association des paralysés de France (Que Choisir - n° 413 - mars 2004) selon laquelle : 27 % des mairies, 42 % des bureaux de poste, 66 % des cinémas et 71 % des musées sont encore inaccessibles aux personnes handicapées. Ceci justifie son action ministérielle déterminée. Il lui en demande les perspectives. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

### Texte de la réponse

En présentant le projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Gouvernement s'est donné comme objectif de permettre une participation effective des personnes handicapées à la vie sociale, grâce à l'organisation de la cité autour du principe d'accessibilité généralisée. Ce texte qui vient d'être définitivement adopté par le Parlement recense plusieurs principes en faveur de l'accessibilité, traduisant le souci et la volonté du Gouvernement d'améliorer de manière notable le quotidien des personnes handicapées. Ainsi tout établissement recevant du public existant devra être rendu accessible dans un délai maximum de dix ans. Le travail réglementaire qui va être engagé, va notamment fixer, pour ces établissements, par type et catégorie, les exigences relatives à l'accessibilité et aux prestations que ceux-ci doivent fournir aux personnes handicapées ainsi que les délais dans lesquels ils devront répondre à ces règles, sans toutefois que la mise en accessibilité de ces établissements n'excède dix ans à compter de la publication de ladite loi. Ce travail réglementaire sera mené en étroite concertation avec les associations de personnes handicapées et l'ensemble des professionnels afin d'élaborer des dispositions techniques pertinentes applicables dans les délais les plus courts.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36395

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** personnes handicapées

**Ministère attributaire :** équipement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 2004, page 2189

**Réponse publiée le :** 15 mars 2005, page 2754